

## INSTRUCTION PUBLIQUE.

## 8.—Moyenne du traitement annuel des instituteurs et institutrices, par provinces, 1915-16.

Province et catégories des brevets.	Instituteurs.	Institutrices.	Province et catégories des brevets.	Instituteurs.	Institutrices.
	\$	\$	Ontario, 1915—con.	\$	\$
Île du Prince-Edouard, 1916			Écoles séparées catholiques:		
Comté de Prince:			Rurales.....	545	438
Première classe.....	462	372	Des cités.....	676	403
Deuxième classe.....	350	295	Des villes.....	510	364
Troisième classe.....	276	220	Des villages.....	-	393
Recevant un traitement de première classe <sup>1</sup> .....	543	435	Manitoba, 1916—		
Comté de Queen:			Traitement maximum....	3,500	
Première classe.....	544	424	Traitement moyen pour la province.....	768	
Deuxième classe.....	330	271	Moyenne, dans les cités et villes.....	957	
Troisième classe.....	265	217	Maximum dans les écoles rurales.....	1,000	
Recevant un traitement de première classe <sup>1</sup> .....	775	545	Moyenne, dans les écoles rurales.....	619	
Comté de King:			Saskatchewan, 1915—		
Première classe.....	410	296	Écoles rurales:		
Deuxième classe.....	334	265	Première classe.....	832	797
Troisième classe.....	258	201	Deuxième classe.....	813	779
Recevant un traitement de première classe <sup>1</sup> .....	525	349	Troisième classe.....	785	749
Nouvelle-Ecosse, 1916—			Provisoire.....	779	742
Classe A.....	871	482	Écoles des cités, villes et villages:		
Classe B.....	677	392	Première classe.....	1,298	873
Classe C.....	419	316	Deuxième classe.....	1,015	800
Classe D.....	262	238	Troisième classe.....	849	737
Académique.....	1,247	783	Provisoire.....	825	764
Nouveau-Brunswick, 1916—			Alberta, 1915—		
Première classe.....	874	482	Première classe.....	1,129	827
Deuxième classe.....	394	319	Deuxième classe.....	816	777
Troisième classe.....	291	262	Troisième classe.....	757	753
Écoles supérieures.....		799	Permis.....	749	717
Écoles de grammaire.....	1,241		Spécialiste.....	1,606	1,032
Québec, 1915— <sup>2</sup>			Colombie Britannique, 1916		
Écoles protestantes:			Écoles urbaines:		
Instituteurs urbains.....	1,409	491	Maximum.....	2,700	
Instituteurs ruraux.....	474	281	Minimum.....	600	
Écoles Catholiques:			Écoles des municipalités rurales:		
Instituteurs urbains.....	684	265	Maximum.....	2,700	
Instituteurs ruraux.....	586	178	Minimum.....	600	
Ontario, 1915—			Écoles rurales subventionnées:		
Écoles publiques:			Maximum.....	1,500	
Première classe.....	1,433	668	Minimum.....	600	
Deuxième classe.....	830	647			
Troisième classe et brevet de district.....	526	479			
Brevet temporaire.....	454	408			

<sup>1</sup>D'après les règlements, un instituteur, quoique possesseur d'un brevet de première classe, n'a droit au traitement de cette classe que s'il est Principal d'une école de première classe, ou principal-adjoint d'une école ayant au moins six classes. Tous les autres instituteurs de première classe ne reçoivent qu'un traitement de seconde classe; ceci abaisse considérablement la moyenne du traitement des instituteurs de la plus haute classe.

<sup>2</sup>Dans Québec, les instituteurs sont appelés: "instituteurs laïques avec diplôme."